

# *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*



Communiqué 2026-12 (2026-07-01)

## ***Poursuite contre l'Association entendue en Cour Supérieure Dans l'attente du jugement***

Tel que vous en avez déjà été informés, une poursuite avait été intentée et signifiée, par l'un de ses membres, le 29 octobre 2022 à l'encontre de l'Association des propriétaires des Villas de l'Anse, son président Pierre Desbiens ainsi que la présidente du comité d'architecture Mimi Pontbriand, dans leurs fonctions et à titre personnel.

Il nous est apparu important de vous informer que les audiences ont eu lieu récemment, ce qui a monopolisé certains des dirigeants de l'Association au cours des dernières semaines.

En effet, le procès s'est tenu devant la juge Johanne Brodeur de la Cour Supérieure au Palais de justice de Sherbrooke du 1<sup>er</sup> au 11 juin dernier (450-17-008556-228).

L'Association était donc en défense et elle a été représentée par Me Hugo Champoux et Me Myriam Chapdelaine de la firme *Lavery*. Les frais étant défrayés par nos assureurs en responsabilité que sont *Intact* et *Economical/Definity*.

Les demandeurs avaient réduit leur réclamation en dommages en 2023 et à nouveau, ils ont modifié leur demande en cours de procès en retirant certaines conclusions, notamment à l'égard de Mimi Pontbriand personnellement, mais ils en ont aussi rehaussé d'autres.

Des enjeux importants pour l'Association y ont été soulevés dont la capacité d'imposer des règlements relatifs aux normes architecturales ainsi que sur les modalités visant l'adhésion des membres, notamment.

À noter que les procureurs de l'Association ont demandé à la Cour de sanctionner les demandeurs en déclarant leur recours à l'encontre de Pierre Desbiens personnellement comme étant abusif, et de réserver ses recours.

Nous tenons à remercier les membres de l'Association qui ont collaboré aux préparatifs de cette audition.

Le jugement est attendu en septembre 2026 possiblement ou plus tard cet automne. Nous vous tiendrons informés assurément.

La juge Brodeur a terminé en énonçant *'qu'il semble que nous habitons dans un endroit fabuleux. Profitez-en et bon été'*.

À suivre,

Le Conseil administration